

Le 30 mars 2011

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions des participants aux audiences publiques portant sur le projet de parc éolien Saint-Valentin (3211-12-157)

Madame,

Comme demandé par courrier électronique le 29 mars 2011 (document DQ16), voici nos réponses aux questions des participants aux audiences publiques portant sur le projet de parc éolien Saint-Valentin.

1. Le ministère a-t-il été mandaté par le gouvernement, dans le cadre du présent appel d'offres, pour réaliser ou faire réaliser une étude indépendante sur les effets des éoliennes sur la santé humaine puisque des parcs sont en production au Québec?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) n'a pas reçu de tel mandat. Le seul mandat qui a été réalisé à ce sujet est la revue de littérature ayant conduit à la publication du document « Éoliennes et santé publique, synthèse des connaissances ». Ce mandat avait été donné à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) par la Table nationale de concertation en santé environnementale, une table réunissant les coordonnateurs en santé environnementale de chaque direction régionale de santé publique, un représentant du MSSS et un représentant de l'INSPQ.

2. Le ministère a-t-il fait ou fait faire des relevés sonores pour les parcs éoliens en exploitation? Si oui, veuillez présenter les résultats.

Le MSSS n'a pas fait faire de tels relevés sonores. Si une situation nécessitant que des relevés sonores soient effectués se présentait, c'est la Direction de santé publique concernée qui procéderait en demandant la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

...2

3. Le ministère est-il préoccupé par la division sociale face au projet et les répercussions psychosociales en résultant, dès maintenant et advenant l'implantation des éoliennes?

Le MSSS a une préoccupation concernant les effets psychologiques et sociaux de tout projet sur les communautés d'accueil, incluant le projet de parc éolien Saint-Valentin. Le MSSS a constaté que déjà, des effets de cette nature sont perceptibles quant au projet. Le MSSS considère également que l'énergie éolienne est une forme d'énergie avantageuse d'un point de vue de santé publique. Il est donc d'avis que tous les efforts (distances suffisantes, réduction des nuisances, concertation avec le milieu, etc.) devraient être consentis afin de favoriser une intégration harmonieuse du projet dans son milieu.

Nous espérons que ces réponses sont à la satisfaction de la Commission. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précisions ou questions supplémentaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Isabelle Tardif, M. Env.
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale
IT/bb

c.c. : Monsieur Guy Sanfaçon, Coordonnateur de l'unité de santé environnementale, MSSS.